

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2324

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **Secteur de la Gare - Projet de pôle multimodal - Demande de subvention régionale**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a engagé des actions concernant les gares dans le cadre des objectifs affichés par le plan de déplacements urbains (PDU) du Grand Lyon visant à développer une politique des parcs-relais sur les points d'échange avec le réseau de transport urbain et avec le réseau ferroviaire.

La gare d'Oullins, située à cinq minutes de Perrache par le rail constitue un site intéressant pour le développement de l'intermodalité.

Une première étude de programme est pilotée par le Sytral afin de construire un parc-relais en vue de l'arrivée du prolongement du métro B, en liaison avec la gare des bus située à proximité. En effet, l'existence d'un pôle d'échanges ferroviaire, interurbain, urbain en entrée d'agglomération de Lyon, situé à Oullins, conduira nécessairement à une nouvelle organisation des dessertes tous modes.

De surcroît, il est nécessaire d'insérer cette réflexion dans une perspective large. C'est pourquoi, la Communauté urbaine a décidé d'engager avec l'ensemble des partenaires que sont l'Etat, la Région, le département du Rhône, la commune d'Oullins, le Réseau ferré de France, la SNCF, le Sytral et le SLTC, une étude de réaménagement du secteur de la Gare afin de créer un véritable pôle d'échanges intégrant les objectifs et contraintes de chaque partenaire.

L'étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine doit permettre de compléter l'approche engagée par le Sytral concernant le prolongement de la ligne de métro B afin :

- d'apprécier le rôle que peut jouer le pôle d'échanges d'Oullins dans l'organisation générale des réseaux de transports en commun de l'agglomération lyonnaise (offre de transport collectif urbain, transport collectif non urbain, transport express régional (TER), rabattement voitures particulières, rabattement ou desserte au passage des lignes d'autocars du réseau du Rhône). Cette vocation sera notamment établie par rapport à l'accessibilité des pôles de centralité que constituent Gerland, la Part-Dieu et la presqu'île,
- de définir le programme fonctionnel et dimensionnel du futur pôle d'échanges, en tenant compte de l'accessibilité du site et en cohérence avec l'aménagement urbain,
- de proposer des orientations d'aménagement du site, en prenant en compte le foncier, les capacités d'accueil, l'insertion urbaine, l'économie générale du projet, le fonctionnement et la gestion prévisionnelle en regardant le fonctionnement des parcs-relais Sytral existants,
- de mieux cerner les conditions de mise en œuvre opérationnelle du projet (méthode générale, maîtrises d'ouvrages prévisionnelles, calendriers, cadrage financier, partenariats à mettre en place...).

Cette étude préliminaire, d'une durée de six mois est estimée à un maximum de 90 000 € HT. Ce projet est inscrit au contrat de plan Etat-Région. Il serait cofinancé par l'Etat, la Région, RFF et la SNCF ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des études pour l'aménagement du pôle d'échanges de la gare d'Oullins, pour un coût estimé maximum à 90 000 € HT.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la région Rhône-Alpes au taux maximum.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 617 400 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,